

**Procès-verbal de la réunion du conseil municipal  
en date du jeudi 27 juin 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le jeudi 27 juin à 20h30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Régis LUCAS, Maire.

Convocation : 21 juin 2019

Date d'affichage : 28 juin 2019

Présents : R. LUCAS - C. BOUL - J.F PIQUET- O. BARREAU - G. EMERY - K. ROMET- F. NORAS - J-F. PIQUET - F. BELLAT

Absents : M. CORBIN - M. DESPRES

Secrétaire de séance : C. BOUL

---

**PARTICIPATION COMPLEMENTAIRE SIVOS VALLON-MAIGNE**

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal qu'une participation financière complémentaire est nécessaire pour le SIVOS Vallon-Maigné.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte la participation s'élevant à 5 416,50 €.

**TRAVAUX COUVERTURE EGLISE ET BATIMENT MAIRIE**

Monsieur le Maire donne lecture des devis établis par M. JANVIER Bruno concernant les travaux de couverture sur l'église et le bâtiment communal de la mairie. Ils se décomposent comme suit :

Remplacement noue entre la mairie et l'église : 889,44€ H.T soit 978,38 € TTC  
Démoussage toiture bâtiment mairie : 919,16 € H.T soit 1 011,08 € TTC  
Traitement toiture bâtiment mairie : 540,00 € H.T soit 594,00 € TTC

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les devis de l'entreprise JANVIER Bruno pour les travaux cités ci-dessus.

**REPLACEMENT PARATONNERRE**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la descente du paratonnerre de l'église est cassée. L'entreprise BODET a établi un devis pour le remplacement de la descente et l'installation d'un parafoudre.

Ces devis s'élèvent à :

- Descente paratonnerre : 2 593,90 € H.T soit 3 112,68 € TTC
- Installation parafoudre : 846,40 € H.T soit 1 015,68 € TTC

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

## **TRAVAUX COLUMBARIUM**

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il ne reste qu'une case de disponible dans le columbarium. Un devis a été demandé auprès de l'entreprise COULON à la Suze sur Sarthe.

Les deux devis se décomposent comme suit :

Fourniture et pose de 3 cases en granit français : 1 716,67 € H.T soit 2 060,00 € TTC

Fourniture et pose de 3 cases en granit importé : 1 288,33 € H.T soit 1 546,00 € TTC

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir le devis s'élevant à 1 716,67 € H.T soit 2 060,00 € TTC pour la fourniture et la pose de cases en granit français.

## **SUPPRESSION REGIE LOCATION DE SALLES**

Monsieur le Maire informe le conseil que la régie « Location de salles » existe toujours avec Sandrine LIGOT comme régisseur. Cette régie n'étant plus active, il est nécessaire de délibérer afin de la clôturer.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de clôturer la régie : LIGOT Sandrine régisseur Recettes 753990015 82501 Locations de salles Locations de salles communales » à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019.

## **RECOMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE POUR LA MANDATURE 2020-2026**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que dans la perspective des élections municipales en 2020, les communes doivent procéder au plus tard le 31 août 2019 à la détermination du nombre et de la répartition des sièges au sein du conseil communautaire.

Aucun changement n'est à prévoir pour la commune de Maigné, à savoir, 1 siège.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le nombre et la répartition des sièges de la communauté de communes pour la mandature 2020-2026.

La séance est levée à 22h00.